

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 28 février 2022
18h30 Salle du conseil municipal**

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Christine Petitjean, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Jean Camus, Richard Brusa, Tantely Brun, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Delphine Vuillermoz.

Excusés : Nicolas Jacquier, Caroline Médigue, Chantal Perreaut.

1. Validation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2022

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.

2. Compte rendu des commissions communales

- **Finances**

Cette commission avait pour but d'analyser les investissements en cours, à réaliser et ceux reportés. La commune bénéficie d'une capacité financière suffisante en raison des revenus immobiliers qui lui permettent de rembourser le capital des emprunts. Elle a notamment proposé de reporter l'acquisition d'un véhicule, l'étude préliminaire pour le marché couvert et la salle des fêtes, de créer un budget pour les travaux des deux entrées de ville : Rondeau et Faubourg d'Aval. Le vote de budget se fera au prochain conseil municipal.

- **Action sociale**

La commission a fait le bilan des colis et du goûter. La commission propose de rajouter un ballotin de chocolats pour les goûters. Il a été demandé un colis avec davantage de sucré. La commission propose de reconduire l'opération cartes jeunes et de l'étendre aux 3-25 ans. Un troisième emplacement de boîte à livres a été choisi. Les membres de la commission feront des passages dans les boîtes existantes une fois par mois pour les nettoyer. Le dossier pour la bourse aux permis de conduire est toujours en cours. Une après-midi jeux de société intergénérationnel est à l'étude. Les doléances des habitants de l'écluse ont également été évoqués, ainsi que diverses demandes particulières.

- **COTECH des Toupes**

Le Cotech a eu lieu le matin même et a ébauché deux scénarios pour le quartier des Toupes. Le 19 mars proposera une journée portes-ouvertes sur la place de la Mairie (repli à la salle des fêtes) avec des ateliers de participation avec la population pour associer les citoyens à la réflexion, le cabinet associe les écoles et différents acteurs locaux.

3. Compte rendu des commissions intercommunales

Pas d'actualité particulière.

4. Toupes

Le Maire présente la démarche d'EcoQuartier, présentée lors d'une réunion par la chargée de mission compétente de la DDT. Le projet de quartier des Toupes présente d'ores et déjà toutes les caractéristiques d'un EcoQuartier dans sa conception et propose ainsi de s'inscrire dans une démarche de labellisation. Il propose également d'étudier avec le cabinet l'emplacement du chemin déplacements doux envisagé sur la parcelle ZA n°8 et de renégocier le tarif d'acquisition évoqué au conseil du mois du 15 novembre 2021 le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité moins une abstention (Maxime Mathis).

5. Impasse des Carmes

Le Maire rappelle les débats et en particulier le souhait exprimé par le conseil de conserver au maximum les pavés historiques. Tous les galets posés sur tranche ne sont pas réutilisables, il est donc nécessaire de remplacer davantage de revêtement existant qu'initialement envisagé. Les pavés dits « neufs » pouvant remplacer les pavés détériorés sont des pavés de Paris, à l'aspect ancien.

Il présente la démarche et le plan de financement envisagé, prévoyant un reste à charge pour la commune de 22 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération, à l'unanimité.

6. Changement du serveur informatique

Alexandre Adam rappelle que le serveur de la Mairie a 14 ans et est en bout de course, il n'a pas non plus de protection anti-intrusion, le switch est sous-dimensionné et il n'y a pas d'onduleur pour la protection électrique. Il s'agit donc d'acquérir un nouveau serveur, un nouveau switch, un onduleur, un pare-feu physique et un serveur de sauvegarde (NAS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'offre d'Atheo et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération, à l'unanimité.

7. Admission créances éteintes

Le 21 janvier 2022, le tribunal de commerce de Lons-le-Saunier a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la société « Pizz House ». Par conséquent, le Trésor Public demande le mandatement au compte 6542 « créances éteintes » pour la somme de 250 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de suite les recommandations du Trésor Public et d'admettre en créances éteintes au budget principal de la commune la somme de 250 euros, à l'unanimité.

8. Instauration de l'indemnité forfaitaire annuelle

Monsieur le Maire rappelle que certain(s) agent(s) sont amenés à se déplacer fréquemment, pour les besoins du service et dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions à l'intérieur de la commune.

Considérant que l'indemnité forfaitaire annuelle allouée est fixée par voie d'arrêté interministériel au montant maximum de 615 euros, compte-tenu des déplacements réalisés au cours des années 2020, 2021 et 2022 par certain(s) agent(s) au sein de la commune dans le cadre des travaux importants de revitalisation du bourg-centre, monsieur le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité annuelle à 615 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer cette indemnité à l'unanimité.

9. Questions diverses

- Dominique Méan présente le devis d'aménagement du parking de la Foule. Ce devis sera validé et cette décision notifiée au SIDEC.

- Le Maire informe le conseil que la période d'indulgence en zone bleue est reportée jusqu'au 1^{er} avril. La signalétique de la zone bleue est réétudiée et pourra être revue avec un marquage bleu.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mardi 29 mars à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz,

Dominique Méan,

Caroline Médigue,

Jérôme Lamonica,